



ADHERENT *Obligatoire et en lettres majuscules SVP pour faciliter la saisie

Date d'inscription : / / Ceci est une Inscription Ré-inscription

Nom et prénom * :

Adresse* :

CP* : Ville* :

Date de Naissance* : / / Profession :

☎ Fixe : 📱 Port* :

✉ Mail* :

Attention cette adresse mail doit être unique dans notre base. Si un autre membre de votre famille est adhérents à 1001 danses ou Poses et Postures, il doit avoir sa propre adresse mail.



Autres membres de la famille inscrits à 1001 Danses ou Poses et Postures pour cette saison :

Nom Prénom: Lien avec l'adh..... N° tel :

Nom Prénom: Lien avec l'adh..... N° tel :

Nom Prénom: Lien avec l'adh..... N° tel :

CHOIX DES COURS

i Pour connaître la couleur et le tarif associé aux cours choisis, reportez-vous au "Tarif"
*Pour éviter les erreurs, soyez précis, reportez l'énoncé exact relevé sur le planning des cours svp

1 Jour : heure : Prof : Couleur tarif :
Discipline* : Niveau ou âge*.....

2 Jour : heure : Prof : Couleur tarif :
Discipline* : Niveau ou âge*.....

3 Jour : heure : Prof : Couleur tarif :
Discipline* : Niveau ou âge*.....

4 Jour : heure : Prof : Couleur tarif :
Discipline* : Niveau ou âge*.....

5 Jour : heure : Prof : Couleur tarif :
Discipline* : Niveau ou âge*.....

6 Jour : heure : Prof : Couleur tarif :
Discipline* : Niveau ou âge*.....

Commentaires :

AUTO-QUESTIONNAIRE DE SANTE RENOUELEMENT D'INSCRIPTION

REPONDEZ AUX QUESTIONS SUIVANTES PAR OUI OU NON

Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié

Durant les 12 derniers mois :

	Oui	Non
Un membre de votre famille est-il decédé subitement d'une cause cardiaque ou inexplicable ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (ashme)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Avez-vous eu une perte de connaissance ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Avez-vous dû arrêter le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

A ce jour :

Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire, ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc..) survenu durant les 12 dernier mois ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raison de santé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Pensez-vous avoir besoin d'un avs médical pour poursuivre votre pratique sportive ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Notifications :

Si vous avez répondu NON à toutes les questions : Pas de certificat médical à fournir. cependant il faudra présenter une déclaration sur l'honneur a votre structure que vous n'avez aucune contrindication a la pratique de la danse.

Si vous avez répondu OUI à une des questions : certificat médical à fournir à la structure. Consultez votre medecin et presentez lui ce questionnaire renseigné. Attention, en cas de doute sur les réponses à indiquer dans le tableau, l'intéressé est seul responsable de la ou des réponses à donner. En cas de doute le club ne peut decider ou conseiller sur une ou des questions et reponses à fournir.

Fait a St paul trois chateaux

Signature :

le :

CONVENTION DE PRELEVEMENT AUTOMATIQUE

NOM et PRENOM de l'adhérent

NOM et PRENOM du payeur (si différent)

COTISATIONS + ADH : **FRAIS DE BQ :** **TOTAL :** €

1ER REGLEMENT de 30% immédiatement A L'INSCRIPTION €

Carte Bleue Espèces Chq n°

Prélèvement n°1 le €

Prélèvement n°2 le €

Prélèvement n°3 le €

Prélèvement n°4 le €

Pour un égalément plus long nous consulter

TOTAL REGLE : €

Observations

J'ai fournis un RIB et je m'engage à signer l'autorisation de prélèvement ainsi qu' a honorer mes prélèvements.

BON POUR ACCORD le :/...../.....

Signature :

CONVENTION DE FORCE MAJEURE

NOM et PRENOM de l'adhérent

Je reconnais avoir pris connaissance et accepter de respecter le règlement intérieur décliné sur ma fiche d'inscription, ainsi que les conditions suivantes concernant les dispositions qui seront prises en cas d'impossibilité du maintien des cours pour cause de force majeure

ENGAGEMENTS de l'ETABLISSEMENT

Art 1 - L'école 1001 Danses et Axé Libre s'engagent à mettre tout en oeuvre pour maintenir les cours en utilisant tous les moyens mis sa disposition. (adaptation du planning, cours en ligne etc...)

Art 2 - En cas d'impossibilité absolue du maintien des cours par quel que moyen que ce soit les cours seront rattrapés soit feront l'objet d'un avoir. Aucun remboursement ne sera proposé.

Art 3 - En fonction du mode de règlement choisi les mesures suivantes seront appliquées :

- Abonnement à l'année avec un règlement par chèque : les cours non dispensés l'objets d'un rattrapage ou d'un avoir.
- Abonnement à l'année avec un règlement par prélèvement automatique : en cas d'impossibilité de l'école de dispenser les cours les prélèvements seront stoppé pendant la durée de suspension des cours et reprendrons à la reprise des cours.
- Abonnement à la carte (5 ou 10 cours par ex), règlement par chèque ou espèces obligatoire : les cours non dispensés feront l'objets d'un rattrapage ou d'un avoir.

ENGAGEMENTS de l'ADHERENT

Art 4 - L'adhérent doit respecter ses engagements et honorer les règlements tel que convenu initialement à l'inscription en veillant à ce que son compte soit approvisionné en conséquence.

Art 5 - L'adhérent mettra tout en oeuvre pour assister au cours quand ils sont assurés par l'établissements.

A St Paul le / /

Observations

signature

DROIT A L'IMAGE

Je soussigné(e),

atteste avoir pris connaissance et accepte que du fait de mon inscription aux cours dispensés par 1001 danses ou Poses et postures, mon image pourrait être utilisée lors des prises de vues aléatoires faites dans les cours par les personnes autorisées de la structure, pour les besoins de sa communication ainsi que lors du gala de fin d'année.

Toutefois, si je constate que son utilisation nuit à mon image je serais en droit de revenir sur cette autorisation, en annulant mon inscription.

BON POUR ACCORD le :/...../.....

Signature :

Le présent règlement a pour but de définir les engagements, droits et obligations de chacun dans le respect des règles de bienséance, des personnes et des locaux mis à la disposition des élèves et adhérents.

Art 1 Sécurité

Parking : Veillez à respecter les marquages au sol, sans y laisser d'objets de valeurs.

Afin de garantir votre sécurité, et celle des autres vous ne devez en aucun cas stationner sur le trottoir ou sur la voie publique. Tout contrevenant s'expose à une amende de la part des services de l'ordre.

Tout accident dans l'enceinte de l'école de danse, doit faire l'objet d'une déclaration immédiate dans le registre des incidents, auprès de l'accueil de l'école ou à défaut par mail dans les 12 heures qui suivent l'incident.

Art 2 Responsabilité

Les enfants sont sous la responsabilité de leurs parents jusqu'à l'heure du début du cours. A la fin de l'heure de cours les parents sont priés d'être déjà présent, et de se déplacer jusque dans les locaux pour récupérer leur enfant. En cas d'impossibilité de vous déplacer pour prendre votre enfant dans l'enceinte de l'école, une décharge vous sera demandée pour laisser sortir votre enfant seul des locaux.

Sauf accord exceptionnel du professeur, les parents ne sont pas autorisés à rester en observation lors des cours de leurs enfants.

Si vous êtes amené à patienter dans l'enceinte de l'école de danse en attendant la fin des cours, merci d'observer calme et modération dans vos déplacements et ceux de vos autres enfants restés à vos côtés.

Rapportez pas d'objets de valeur. L'association décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou dégradation d'objets dans les vestiaires.

Art 3 Cours Collectifs

Afin de permettre une progression régulière et harmonieuse, les élèves se doivent de respecter les horaires des cours ainsi que le principe d'assiduité tout au long de l'année.

Vos absences n'ouvrent aucun droit à des cours de rattrapages systématiques gratuits ou non.

Toutefois, si vous devez être absent plus de 2 cours d'affilée, prévenez-nous : les dirigeants et les professeurs s'engagent à mettre tout en œuvre pour vous aider à rattraper les cours perdus dans la mesure du possible par d'autres cours ou à défaut, vous proposer des cours particuliers.

En cas d'absence d'un professeur, ou d'annulation exceptionnelle d'un cours par la direction, ce cours sera reporté à une date ultérieure.

L'École de danse se réserve le droit de procéder au remplacement d'un professeur en cas de défaillance ou d'absence prolongée du dit professeur sans que cela n'ouvre droit à des remboursements ou autres réclamations.

Pour le porteur de carte 10 Cours, il est préférable de suivre les 10 cours successivement.

Spectateurs passifs : dans une limite raisonnable et sur autorisation du professeur et de la direction, les spectateurs pourront être tolérés pendant les cours.

La direction se réserve le droit de demander l'évacuation des spectateurs passifs sans qu'elle soit dans l'obligation de justifier de ses raisons.

Art 3.1 Concernant les classes d'âges dans les cours de danse

Ils sont réfléchies dans l'intérêt de l'enfant, adaptées au contenu des chorégraphies proposées, mais aussi pour que les enfants puissent avoir des centres d'intérêts communs, se faire des amis, et faire groupe et tout au long de la saison. Il est donc important de les respecter.

Règle de base cours Adultes : Les cours Adultes sont accessibles à partir de 15 ans.

Règle de base Cours Enfants : L'enfant doit avoir l'âge révolu d'entrée dans la catégorie.

Règle de base Cours Ados : Le jeune doit avoir l'âge révolu d'entrée dans la catégorie d'âge indiqué au planning Tolérance pour Tolérance cours ados : Une tolérance exceptionnelle de 1 année pourra être acceptée si toutes les conditions suivantes sont réunies :

- La Tolérance doit être atteinte dans la saison de danse +
- Justifier de 5 ans de danse +
- Obtenir l'accord de l'unanimité du bureau en plus de celle du professeur concerné.

Une fois la tolérance appliquée, il ne pourra y avoir aucune autre exception. Attention si une de ces contions n'est pas remplie la tolérance ne s'applique pas: Exemple pour un cours 12/16 ans : Pour pouvoir s'inscrire dans ce cours l'enfant doit être dans sa 12^{ème} année sur la saison.

Tolérance : L'enfant doit entrer dans sa 11^{ème} année avant la fin de la saison concernée + Justifier de 5 années de danse ininterrompue + Obtenir l'accord de l'unanimité du bureau en plus de celle du professeur concerné

Art 3.2 Concernant les catégories de niveau (pour les cours de danses individuelles) : afin de permettre aux nouveaux élèves réellement débutants de trouver leurs places au sein de leurs cours, les élèves plus expérimentés présents en niveau 2 ne pourront pas accéder au même cours de niveau 1.

Art 4 Cours Particuliers

Les cours particuliers sont à régler à l'école de danse et non au professeur (sauf autre entente préalable).

L'annulation d'un cours particulier programmé ne se fera que pour des motifs réels et sérieux.

En cas d'annulation d'un cours programmé, l'un doit prévenir l'autre, dernier délai la veille au soir du jour J par les moyens entendus entre eux. A défaut d'entente préalable établie, il sera utilisé au moins 2 moyens de communications traditionnels (SMS, Mail, Tél) pour concrétiser l'annulation, celui qui annule les cours se charge de prévenir aussi l'école de danse par les mêmes moyens.

Tout cours non annulé dans les délais sera dû (sauf cas de force majeure) en valeur par l'élève, et en rattrapage x2 par le professeur. (Ces règles font appel au bon sens et peuvent être modulées par un accord tacite entre l'élève et le professeur, les compensations ci-dessus ne seront appliquées qu'en cas de désaccord ou de mésentente.)

Art 5 Cotisations, Adhésions, Carte d'accès

5.01 - La cotisation : confère la qualité de membre, elle se compose de deux parties dissociées :

La cotisation, qui donne accès aux cours de mi-septembre à mi juin N+1, hors vacances scolaires soit 30 cours minimum à 33 cours maximum par saison suivant les cours choisis, les hasards du calendrier, des vacances scolaires (zone A), et des jours fériés. L'adhésion, qui confère uniquement la qualité de membre, elle est suffisante pour l'accès au bureau, ainsi qu'au conseil d'administration.

Elles sont dues, en totalité dès le deuxième cours suivi, et n'est pas relative à l'assiduité des membres. Elles ne sont en aucun cas remboursables, mais en cas de motifs graves et sérieux empêchant l'élève de finir son année, des solutions compensatoires pourront lui être proposées dans le respect de notre règlementation statutaire. L'attribution de cette compensation sous forme d'avoir, n'est pas un droit, il restera à l'appréciation du bureau et des circonstances. L'utilisation des avoirs obtenus répondent à une réglementation stricte et explicitement indiquée à toute personne qui en bénéficie.

5.02 - L'adhésion : est due, dès lors que le futur membre accède aux cours par le paiement de sa cotisation ou par l'adhésion volontaire.

5.03 - La Carte d'accès : la carte d'accès est obligatoire, elle est valable à vie et remboursable à restitution dans un délai de 90 jours, (si restituée dans un bon état dans les 12 mois suivant la fin des accès). Elle vous permet d'accéder aux cours et de justifier de votre présence.

5.04 - Options FFD : vous pouvez adhérer à la Fédération Française de Danse en réglant l'adhésion à la FFD, le tarif est fixé par la Fédération Française de Danse..

5.05 - Règlement : des aménagements de règlement sont possibles sur simple demande, mais l'étalement du dit règlement ne remet pas en cause le principe de l'adhésion à l'année. Les chèques planifiés seront encaissés quel que soit le taux de fréquentation des cours choisis.

5.06 - Frais de traitement : Toute intervention ou modification sur vos accès en cours d'année (Soit v+14 après la remise de votre engagement pour le dit accès, peuvent entraîner des frais de traitement.

5.07 - Les Cartes 10 cours : sont nominatives et valables une saison, elles sont cumulables et non transformables en cotisation annuelle (sauf accord exceptionnel).

5.08 - Les Avoirs : le montant des avoirs est calculé au prorata, et diminué des frais de traitement. La date prise en compte pour le calcul de l'avoir est celle de la réception de l'information officielle par voie de mail, ou courrier daté. (la date d'arrêt des cours ne constitue pas à elle seule un élément probant nous permettant de considérer que la place réservée par l'adhérent dans le cours concerné redevient vacante).

Chaque accès génère son propre avoir, ils sont édités indépendamment. Leurs validité est de 1 an. Ils sont nominatifs, non remboursables et non cessibles.

Ils sont valorisables, à raison d'un avoir par nouvel accès annuel, et pour la même personne.

5.09 - Circonstances exceptionnelles et cas de force majeure : en cas de recours à cet article (incendie, inondations, autres catastrophes naturelles, décès, pandémie, ou incapacité manifeste. L'association s'engage à mettre tout en oeuvre pour assurer les cours par tous les moyens à sa disposition, en dernier recours l'association pourra avoir recours à l'émission d'un avoir. Si la bonne foi de l'association ne peut pas être remise en cause, aucun remboursement ne pourra être exigé par l'adhérent.

Art 6 Respect des lieux

Le conseil d'administration et l'équipe 1001 Danse s'engagent à proposer aux adhérents une salle de danse propre agréable et des équipements en bon état de fonctionnement.

De même les adhérents doivent respecter les lieux et le matériel qui est mis à leur disposition.

Art 7 Hygiène

Dans le cadre des cours collectifs, il vous est expressément demandé de veiller à avoir une hygiène corporelle irréprochable, une tenue vestimentaire correcte et propre, ainsi qu'une paire de chaussures propres que vous amènerez dans un sac, l'accès au plancher pourra vous être refusé si l'une de ces règles n'est pas respectée. Le présent règlement vous est remis lors de votre inscription, qui lorsque vous la signez induit l'acceptation de ce règlement sans exception ni réserve. Ce règlement est également affiché dans les locaux et consultable sur demande.

Fait à Saint Paul Trois Châteaux, Le 20 Juin 2025

i A ce stade, ne déduisez pas encore, vos avoirs, subventions etc... Ils seront considérés comme moyens de paiement plus bas :-)

JE CHOISIS MON ENGAGEMENT (1)

- A l'année (30 à 33 cours)
- Carte de 10 cours identiques et consécutifs

(1) Ce choix vous engage au vu du règlement intérieur. s'il est choisi, la cotis. à l'année sera due intégralement. NB : Aucun remb. ne pourra être obtenu.

CALCULEZ VOTRE TARIF* ET VOS REDUCTIONS

Par ordre décroissant de prix

COURS N°1	<i>Pas de remise</i>€
COURS N°2	<i>remisé</i>€
COURS N°3	<i>remisé</i>€
COURS N°4	<i>remisé</i>€
FULL PASS (6 MAX)**	€

SOUS TOTAL COURS

Adhésion Obligatoire	15,00 €
Caution carte d'accès*	10,00 €
Licence FFD facultative€

Assurance Cotisation : renseignez-vous à l'accueil

TOTAL A PAYER :

cf tarifs en annexe

LISTE DE PIECES A FOURNIR

- Fiche d'inscription remplie RECTO/VERSO et signée
- Certif. Médical **ou** Attest. santé à remplir à l'intérieur de la Fiche d'insc.
 - Renouvellement : Attest. Santé si Certif. Med. < 3 ans
 - Nouvel adhérent : Certif. medical obligatoire valable 3 ans
- Convention de force majeure à remplir à l'intérieur de la Fiche d'insc.
- Droit à l'image à remplir à l'intérieur de la Fiche d'insc.
- 1 photo pour les nouveaux adhérents
- Le paiement intégral de votre cotisation + adhésion annuelle + caution carte d'accès*

AVEZ-VOUS DROIT AU FORFAIT FAMILLE ???

-20% sur la 3ème Pers., -40% sur la 4ème pers. *sur le forfait le moins cher*

Pour bénéficier de la remise il faut remplir les conditions suivantes :

- Offre réservée aux membres d'une même famille, même adresse, même règlement, même foyer fiscal (type parents et enfants...)
- Avoir rempli les coordonnées des personnes de votre famille (conjoint, enfants à charge) inscrits à 1001 Danses dans l'encadré a cet effet Page 1.
- Avoir rendu toutes les Inscriptions des membres de votre famille simultanément.

ASSURANCE REMBOURSEMENT COTISATION

Il existe une assurance que vous pouvez souscrire pour assurer votre cotisation. Renseignez-vous auprès de l'accueil pour obtenir toutes les conditions.

*Carte d'accès valable à vie, à régler une seule fois à la 1ère inscription, sous caution remboursable à restitution dans un délai max de 90 jours.

*** 6 cours max à déterminer d'avance, avec véritable intérêt pour tous les cours choisis



REGLEMENT

Pour les règlements échelonnés joindre tous les chèques avec, au dos, le nom de l'adhérent, si différent de celui du chèque, et la date d'encaissement. Rappel des modalités de base : 30% à l'insc. le reste sur les 2 mois suivants.

Espèces (demandez votre reçu) Reçu remis le/...../..... Montant : €

Prélèvements Mensuels (30% à l'insc. par Esp. Chq ou CB, le reste en 4 prel. (si + nous contacter) Montant : €

(1) Autorisation de Prélèvement signée : Oui Non (1) Echéancier envoyé par mail le :/...../..... (1) détail des montants prélevés par mois à l'intérieur

Chèques échelonnement possible sous conditions à découvrir sur le tarif) **Nom du cheque :**

Chq n° BQ : Date : / / Montant : €

Chq n° BQ : Date : / / Montant : €

Chq n° BQ : Date : / / Montant : €

Chèques Vacances ou **Coupon Sport ANCV** (max 50% du total dû)

De n° à n° Nbre : PU : € Montant : €

De n° à n° Nbre : PU : € Montant : €

Carte bancaire : Montant : €

Autres moyens de paiement : Montant : €

(Aides de l'état, du département, de la région, ou du Comité d'entreprise sous condition d'acceptation)

Code Pass Region

Autre :

Code Pass Sport

Code Top Départ

Montant

Montant

Montant

Montant

Avoirs : Montant : €
(en cas de doute demandez le montant de votre avoir à l'accueil)

(1) a remplir par 1001 danses

Montant total du règlement

SIGNATURE & ENGAGEMENTS

RGPD : Ces coordonnées ci-dessus seront utilisées uniquement par Axélibre & 1001 Danses à des fins d'informations sur les éventuelles absences de professeurs, les modifications de planning, la diffusion de tous les événements organisés par Axélibre ou 1001 Danses. Votre inscription en induit implicitement l'acceptation.

J'atteste avoir lu et compris le règlement intérieur, qui m'a été remis lors de mon inscription. (Notamment les Articles. 3 et 5).
En m'inscrivant j'accepte de le respecter sans condition, ni réserve.

A Saint Paul Trois Châteaux
le / /

Signature :

